

CONTACT

Madame Catherine LAIMUNS

Chef de service

☎ 04 72 17 72 69

☎ 04 72 17 90 58

lyadefucharniere@arhm.fr

45 avenue Pasteur

69370 Saint Didier au Mt d'Or

LYADE FUCHARNIÈRE 

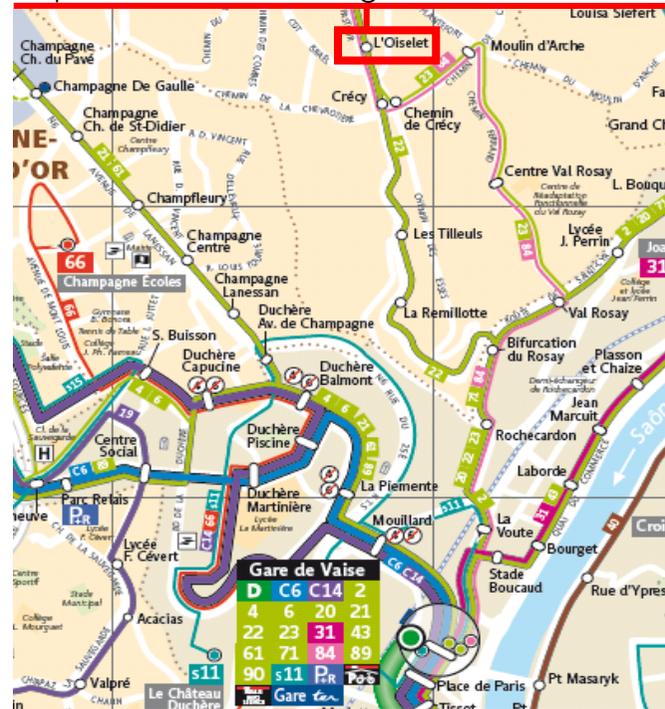
45 avenue Pasteur
69370 Saint Didier au Mt d'Or

☎ 04 72 17 72 69

lyadefucharniere@arhm.fr

PLAN D'ACCES

Depuis Gare de Vaise : ligne 22 arrêt l'Oiselet



C'EST

Un centre de soins thérapeutique résidentiel pour personnes souffrant d'addiction.

Il propose des sessions de 12 à 15 semaines de renforcement de l'abstinence, après une cure de sevrage.

La prise en charge s'appuie sur la thérapie cognitive et comportementale associant des temps de groupe et des entretiens individuels avec des professionnels (éducateurs, infirmiers, psychologues).

 LYADE
Soins et prévention
des addictions

Site : <http://lyade.arhm.fr>

 ARHM
Soins • Accompagnement • Recherche

 ARHM
Soins • Accompagnement • Recherche

POUR QUI ?

D'une capacité de 10 places, le centre est ouvert à toute personne en souffrance ; liée à l'usage de produits psychoactifs ; ayant effectué un sevrage.

QUELS OBJECTIFS ?

Permettre à l'intéressé de consolider l'abstinence

- > par un travail multidimensionnel médico-psycho-social
- > avec l'appui d'entretiens individuels, de travail de groupe et d'ateliers d'expression

QUELS MOYENS ?

1. Le lieu

A proximité de Lyon, le centre se situe à Saint Didier au Mont d'Or.

Il est desservi par les transports en commun (bus) C'est une grande maison agrémenté d'un jardin comprenant :

- ✓ 11 chambres individuelles avec douches
- ✓ Des espaces communs
- ✓ Des salles d'activités

2. L'équipe pluridisciplinaire

- Directeur
- Chef de service
- Médecin psychiatre coordonnateur
- Médecin addictologue
- Psychomotricienne
- Educateurs spécialisés
- Infirmiers
- Conseillère en économie sociale et familiale
- Veilleurs de nuit
- Art thérapeute

3. Le financement

Le séjour au centre est financé par l'Assurance maladie dans le cadre d'une dotation globale. Une caution de 50 euros est demandée à l'entrée et restitué lors de la sortie définitive après l'état des lieux de la chambre.

L'ADMISSION

En lien avec le(s) professionnels accompagnant la démarche de soins, la personne concernée envoie un courrier indiquant ses objectifs.

Un rendez-vous est fixé pour un entretien préalable : physique ou téléphonique, avec la chef de service, responsable des admissions.

Les questions relatives à l'accueil et au séjour sont abordées lors des entretiens de pré-admission.

Le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont disponibles sur internet et sont remis au patient le jour de son admission.

Cette admission est réalisée en étroite collaboration avec le professionnel référent.

Le patient doit être en possession de pièce d'identité valide et de sa carte vitale à jour.

LE CONTRAT DE SEJOUR

Un contrat de prise en charge individualisé est rédigé après 15 jours d'observation. Il établit le projet de soins du patient accompagné par l'équipe pluridisciplinaire